



Une année 2022 riche en projets citoyens

C'est lors de la séance du 20 décembre 2021 que le nouveau conseil municipal a adopté le budget équilibré 2022, au montant de 30 636 600 \$. Celui-ci est entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier, soit à la même date que celle de l'application du nouveau rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2022, 2023, 2024.

Pour Saint-Sauveur, la hausse de la valeur globale des propriétés a été établie à 11,5 %. En ce qui a trait au compte de taxes municipales 2022, le conseil municipal a convenu de procéder au gel du taux de taxation résidentiel, qui demeurera le même que celui de l'exercice financier 2021, soit à 0,5884 \$ du 100 \$ d'évaluation. Plus concrètement, pour une propriété d'une valeur moyenne de 381 279 \$ à Saint-Sauveur, incluant les services d'aqueduc et d'égout, le compte de taxes s'établira à 2 830 \$.

Nous sommes conscients que le niveau de taxation, pour l'exercice financier 2022, se révèle plus substantiel que les années précédentes. Cependant, celui-ci nous apparaît comme étant très abordable considérant l'ensemble des services offerts et des investissements visant à pérenniser et optimiser nos infrastructures, nos installations récréatives et notre parc immobilier.

Le citoyen étant toujours au cœur des décisions du conseil municipal, plusieurs actions seront mises de l'avant afin de bonifier les services existants et d'encourager un engagement accru des Sauverois et Sauverois. À titre d'exemple, mentionnons l'implantation des projets participatifs citoyens, qui permettra aux citoyens de soumettre différents projets tendant à façonner des milieux de vie qui soient à l'image de leur vision. Aussi, dans le cadre du Plan d'action familles-aînés 2020-2022, nous prévoyons mettre en œuvre maintes initiatives en matière d'habitation abordable, de services locaux ainsi que de transport et de mobilité. Afin de répondre aux objectifs du Plan d'action en environnement 2021-2023, il est également prévu de réaliser plusieurs actions pour favoriser la conservation des milieux naturels, assurer la préservation de la ressource en eau et adopter une vision durable de la mobilité. En plus de ces projets, s'ajouteront l'ouverture du nouveau Centre sportif Pays-d'en-Haut, prévue en août 2022, qui offrira aux citoyens la possibilité de demeurer actifs à longueur d'année grâce à des installations sportives de pointe, de même que l'amorce de l'aménagement du terrain qui accueillera la nouvelle école primaire. Bref, c'est une année fort excitante et riche en projets qui s'annonce pour notre ville.

En terminant, je désire vous rappeler l'importance de vous inscrire au service d'alertes aux citoyens de la Ville. Ce service permet d'être notifié de toute situation urgente qui requiert une communication prioritaire. Les modalités d'inscription figurent sur l'encart ci-joint. Il s'agit d'un service gratuit auquel je vous invite à adhérer dès maintenant, pour votre sécurité et celle des autres personnes qui résident sous votre toit.

Jacques Gariépy

Mot du maire | 2 Nouveau rôle d'évaluation foncière

3 Compte de taxes municipales | 4 Prévisions budgétaires 2022



Nouveau rôle d'évaluation foncière

La MRC des Pays-d'en-Haut est responsable d'établir l'évaluation foncière des villes et municipalités de son territoire. Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, celle-ci a déposé un nouveau rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2022, 2023, 2024, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Ce dernier est basé sur le marché immobilier local au 1^{er} juillet 2020. Pour Saint-Sauveur, la hausse de la valeur globale des propriétés a été établie à 11,5 %. À titre indicatif, la hausse moyenne est de 12,3 % pour les résidences unifamiliales et de 4,9 % pour les immeubles non résidentiels.

L'évaluation de chaque immeuble résidentiel et non résidentiel, incluant les terrains vacants, qui est réalisée aux 3 ans, permet d'obtenir une valeur spécifique de chaque unité d'évaluation qui soit représentative du marché immobilier à une période donnée. Le rôle d'évaluation ainsi déterminé sert de base de calcul des taxes municipales et scolaires et engendre, de surcroît, la répartition de la charge fiscale entre les propriétaires fonciers.

Vous trouverez les renseignements relatifs à votre nouvelle évaluation foncière dans l'avis d'évaluation joint au compte de taxes municipales 2022. Celui-ci indique la valeur uniformisée de la propriété et précise les modalités applicables pour corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation.

Dépôt d'une demande de révision et délai à respecter

À la première année d'application du rôle d'évaluation, il est possible de contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relative à l'unité d'évaluation visée par l'avis d'évaluation reçu, en déposant une demande de révision. Cependant, avant de présenter une telle demande, il est recommandé de communiquer avec le Service d'évaluation de la MRC des Pays-d'en-Haut afin de s'enquérir des raisons expliquant la nouvelle valeur uniformisée.

Si, après avoir discuté avec le Service d'évaluation, un propriétaire désire toujours présenter une demande de révision, il devra le faire au plus tard le 30 avril 2022, directement à la MRC des Pays-d'en-Haut. La procédure à suivre figure sur l'avis d'évaluation.

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos du nouveau rôle d'évaluation foncière ou de la procédure relative à une demande de révision, communiquez avec Mme Karine Éthier, à la MRC des Pays-d'en-Haut, au 450 229-6637, poste 112.

Conseil municipal



Caroline VINET

Siège N° 1



Marie-José COSSETTE

Siège N° 2



Geneviève DUBUC

Siège N° 3



Carole VIAU

Siège N° 4



Rosa BORREGGINE

Siège N° 5



Luc MARTEL

Siège N° 6

Format revu du compte de taxes municipales

Dès 2022, le compte de taxes municipales fera peau neuve avec son nouveau format et une organisation revue du contenu. Seuls les renseignements relatifs à celui-ci y figureront dorénavant.

Quant aux informations en lien avec le rôle d'évaluation foncière en vigueur pour les exercices financiers 2022, 2023, 2024, elles apparaîtront dans l'avis d'évaluation, joint au compte de taxes municipales 2022.

Les questions relatives au compte de taxes municipales peuvent être adressées au Service des finances, par courriel, à taxation@vss.ca, ou par téléphone, au 450 227-0000, poste 2120.

Ancien format



Nouveau format



COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

Principaux taux de taxes et tarifs

	2022	2021
TAXES À L'ÉVALUATION (/100 \$)		
Foncière résidentielle	0,58840 \$	0,58840 \$
Foncière non résidentielle	1,60070 \$	1,55410 \$
Foncière terrains vagues desservis	1,17680 \$	1,17680 \$
Entretien du réseau d'égout	0,01834 \$	0,01788 \$
Égout pluvial - Dette	0,00130 \$	0,00153 \$
Aqueduc - Dette	0,00111 \$	0,00131 \$

TARIFS (PAR LOGEMENT)		
EAU		
Résidentiel	180 \$	167 \$
Commercial (189 m ³ à 3 000 m ³) (/m ³)	0,759 \$	0,703 \$
Commercial (excédent de 3 000 m ³) (/m ³)	0,850 \$	0,787 \$
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES		
Résidentiel	94 \$	87 \$
Commercial 1	106 \$	98 \$
Commercial 2	216 \$	200 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES		
Résidentiel	234 \$	230 \$
Commercial - base	128 \$	126 \$
Commercial - ordures et matières organiques	variable	variable

Paiement du compte de taxes municipales

Les comptes de taxes supérieurs à 300 \$ sont payables en 4 versements égaux. Les dates d'échéance sont les suivantes :

- Le 11 mars 2022 (premier versement)
- Le 11 mai 2022 (deuxième versement)
- Le 11 juillet 2022 (troisième versement)
- Le 11 septembre 2022 (quatrième versement)

À noter que si le montant du compte de taxes est de 300 \$ ou moins, il devra être acquitté en totalité au plus tard le 11 mars 2022.

Modes de paiement

Considérant le contexte actuel, merci de privilégier le paiement par Internet.

PAR INTERNET

Le paiement peut être effectué en ligne auprès des institutions financières participantes. Voici les étapes à suivre :

- Ajoutez la Ville de Saint-Sauveur dans la liste de vos fournisseurs.
- Inscrivez le numéro de matricule (la série de 18 chiffres, incluant les zéros, mais sans les traits d'union).

Trouvez-nous en inscrivant le terme « Sauveur » lors de votre recherche.

EN PERSONNE

Présentez-vous à l'hôtel de ville pendant les heures ouvrables, au 1, place de la Mairie. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : carte de débit, argent comptant, chèque.

PAR LA POSTE

Faites-nous parvenir vos coupons de remise, accompagnés de mandats-poste ou de chèques postdatés, libellés à l'ordre de la Ville de Saint-Sauveur, à l'adresse suivante : 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6.

Des questions?

Veillez joindre le Service des finances, par courriel, à taxation@vss.ca, ou par téléphone, au 450 227-0000, poste 2120.



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

REVENUS	2022	2021
Taxes	25 561 600 \$	22 896 300 \$
Païement tenant lieu de taxes	64 300 \$	62 900 \$
Transferts	536 400 \$	501 300 \$
Transferts - COVID-19		513 200 \$
Services rendus aux municipalités	1 187 200 \$	1 148 300 \$
Autres services rendus	492 300 \$	490 300 \$
Imposition de droits	2 198 400 \$	1 901 700 \$
Amendes et pénalités	421 000 \$	346 500 \$
Intérêts	145 400 \$	109 200 \$
Autres revenus	30 000 \$	30 000 \$
	30 636 600 \$	27 999 700 \$

DÉPENSES	2022	2021
Administration générale	5 096 600 \$	4 420 700 \$
Sécurité publique	5 613 100 \$	5 352 100 \$
Transport	6 938 300 \$	6 042 300 \$
Hygiène du milieu	4 764 100 \$	4 549 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 865 600 \$	1 647 200 \$
Loisirs et culture	4 735 300 \$	3 889 000 \$
Service de dette et frais financiers	2 461 700 \$	2 219 000 \$
Projets participatifs citoyens	100 000 \$	
Mesures exceptionnelles et relance communautaire COVID-19		438 200 \$
Affectation du surplus	(1 270 700) \$	(1 106 700) \$
Immobilisations financées à même les taxes	0 \$	239 700 \$
Autres affectations et divers	332 600 \$	309 000 \$
	30 636 600 \$	27 999 700 \$

QUOTES-PARTS	2022	2021
Régie d'assainissement des eaux usées	490 800 \$	452 300 \$
Sûreté du Québec	3 581 300 \$	3 460 900 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	3 121 700 \$	2 644 400 \$
	7 193 800 \$	6 557 600 \$

DÉNEIGEMENT	2022	2021
Enlèvement de la neige	2 145 300 \$	1 970 600 \$

Le budget affecté au déneigement est inclus dans la dépense « Transport ».

INVESTISSEMENTS	2022
INFRASTRUCTURES	
Aménagement de la réserve écologique Mont-Christie	600 000 \$
Aménagement de parcs à chien	250 000 \$
Aménagement d'un rond-point - avenue du Mont-Molson	1 650 000 \$
Aménagement d'un stationnement public (planification)	100 000 \$
Aménagement du parc Camille-Michel (planification)	100 000 \$
Drainage et pavage	1 075 000 \$
Fibre optique reliant tous les bâtiments municipaux	3 100 000 \$
Mise à niveau de stations de pompage, puits, conduites	1 420 000 \$
Modernisation du skatepark	750 000 \$
Prolongement du chemin de l'Héritage jusqu'à la route 364	4 500 000 \$
Réfection et pavage de voies publiques - secteur non urbanisé	3 223 000 \$
Réhabilitation de conduites et pavage	840 000 \$
Remplacement du pont du chemin du Mont-Maribou	1 881 000 \$
BÂTIMENTS	
Ateliers municipaux	2 400 000 \$
Mise aux normes de l'hôtel de ville	350 000 \$
Réfection extérieure du 6, avenue de la Gare	300 000 \$
ÉQUIPEMENTS ET DIVERS	
Divers	20 000 \$
Sécurité incendie	36 300 \$
Technologies de l'information	228 000 \$
Voirie	264 000 \$
VÉHICULES	
Sécurité incendie	70 000 \$
Urbanisme et environnement	40 000 \$
Voirie	1 135 000 \$
TERRAIN	
Acquisition de terrains au Cap Molson	360 500 \$
Acquisition de terrains pour sentiers ou préservation	600 000 \$
	25 292 800 \$
SOURCES DE FINANCEMENT	
Fonds de roulement	400 000 \$
Fonds de parcs	600 000 \$
Surplus accumulé	406 201 \$
Règlement d'emprunt (ensemble)	17 844 332 \$
Règlement d'emprunt (aqueduc ou égout)	2 447 400 \$
Règlement d'emprunt (secteur)	1 818 168 \$
Subventions	1 741 269 \$
Contribution de municipalités partenaires	35 430 \$
	25 292 800 \$